

L'an deux mille vingt-deux, le 07 du mois de février à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 1^{er} février 2022, s'est assemblé à la Salle 650 du Rocher de Palmer, à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de conseillers présents : 27
Nombre de conseillers votants : 34

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Patrice BUQUET, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Florence DAMET, Fabrice MORETTI, Yannick POULET, Fabrice DELAUNE, Christine HERAUD.

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : Anne LAOUILLEAU ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire, Gérard CASTAIGNEDE ayant donné pouvoir à Monsieur Max GUICHARD, Ludovic ARMÔET ayant donné pouvoir à Monsieur Michaël DAVID, Fatiha BARKA ayant donné pouvoir à Madame Laïla MERJOUÏ, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique ASTIER, Philippe TARDY, Olivier COMMARIEU ayant donné pouvoir à Madame Florence DAMET, Jean-Pierre BERTEAU ayant donné pouvoir à Monsieur Fabrice MORETTI.

Objet | **Projet IMAGO : Signature d'une convention de partenariat - Autorisation**

La ville de Cenon a été sollicitée par une artiste-auteure photographe, Claire Savary, en vue de la réalisation d'un projet photographique et vidéo autour de la question de la prise en charge des personnes âgées en France et au Bénin.

L'artiste est visiteuse bénévole au sein de l'EHPAD le Bois du Loret à Cenon, par cet engagement volontaire elle a développé le projet IMAGO. Elle se propose à travers ce travail de photographier des personnes âgées arrivées au crépuscule de leur vie, à domicile ou en institution, en France et au Bénin, de manière à questionner les différents modes de prises en charge de nos anciens et le rapport qu'on entretient avec eux, dans chacune des deux sociétés. IMAGO sera la restitution photographique d'une enquête ethnographique à travers la production de diptyques noir&blanc. IMAGO sera aussi un lieu de rencontre et d'échange entre personnes âgées vivant en France et au Bénin par le média vidéo.

Ce projet en collaboration avec l'EHPAD du bois du Loret à vocation de nous faire réfléchir sur les conditions d'accompagnement de nos aînés lors de la fin de vie, outre la captation photographique et filmée, le travail de l'artiste s'attache à retracer des parcours de vie par delà les frontières dans un véritable travail prosopographique.

Consciente de l'intérêt artistique et historique de ce projet, la ville de Cenon a souhaité s'engager autour de ce travail humaniste qui donnera un éclairage nouveau sur la période de la fin de vie. Afin que cette œuvre globale puisse être réalisée, la ville de Cenon désire apporter une participation financière de 1500€ à l'artiste-interprète. En échange, cette dernière s'engage à exposer et à présenter l'ensemble de son projet lors de vernissages spécifiques dans des lieux culturels de la ville, comme par exemple l'Espace Simone Signoret, la Ludo médiathèque et le Rocher de Palmer. Elle pourra également être sollicitée pour appuyer la visite de classes des écoles élémentaires de la ville au cours de sorties pédagogiques.

Ceci exposé,

Vu la demande de l'artiste Claire SAVARY ;

Vu le projet ethnographique et son intérêt sociologique et historique tant pour les résidents de l'EHPAD du bois du Loret que pour les personnes âgées résidentes au Bénin ;

Vu le Budget Primitif 2022 de la ville de Cenon ;

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Considérant la volonté de la municipalité d'exposer ce projet photographique au sein des lieux culturels de Cenon ;

Considérant la nécessité de passer une convention spécifique avec l'artiste pour le versement de la participation financière de la ville :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par,
34 voix pour
0 abstention
0 voix contre

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention jointe à la présente délibération entre la ville de Cenon et l'artiste Claire Savary pour la mise en œuvre du projet IMAGO, le versement de la participation financière de la ville et tout document afférent à la bonne réalisation de ce projet.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Jean-François EGRON
Maire de Cenon

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20220207-2022-33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2022

Publication : 11/02/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.